

**ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2023
PROPOSITION DE DELIBERATION 26-2023
AGENCE FRANÇAISE DE BIODIVERSITE 2024**

La Chambre d'Agriculture de Haute-Corse réunie en **session budgétaire mixte présentiel-distanciel** à Vescovato ce 4 décembre 2023, sous la présidence de M. Joseph Colombani.

Ont participé au vote :

La Chambre d'agriculture de Haute-Corse,

DELIBERANT conformément aux dispositions législatives et réglementaires, conformément aux articles D511-54- D511-54-1, D511-55, D511-56 du code rural et de la pêche maritime.

CONSTATANT que les conditions de quorum sont réunies,

CONSIDERANT le programme d'action de développement présenté par les services de la Chambre d'Agriculture :

-améliorer l'efficacité des intrants dans les productions animales et végétales, gérer les ressources sol et eau,

-mise en place et le suivi d'un réseau de fermes dans le cadre du suivi GIEE « réduction des intrants et développement de dispositifs agroécologiques en faveur de la biodiversité » en agriculture,

-développer le dispositif ECOPHYTO.

DECIDE de demander un soutien de l'Agence Française pour la Biodiversité, via la Chambre Régionale d'Agriculture de Corse pour **l'année 2024, de 34 000€ minimum**, ce montant n'étant pas limitatif. La mise en œuvre d'actions nouvelles pourra faire l'objet de nouvelles demandes de financement.

La présente délibération 26-2023 est adoptée à

Le Président

Joseph COLOMBANI

Siège Social

Route du stade
Lieu-dit PETRAOLO
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 49

Corte

7 Rue Colonel Feracci
20250 CORTE
Tel : 04 95 35 15 89
Fax : 04 95 36 35 93

Monticello

Mairie de Monticello
20220 Monticello
Tel : 04 95 60 10 89
Fax : 04 95 39 17 68

Ghisonaccia

Maison des Services publics
20240 GHISONACCIA
Tel : 04 95 56 02 95
Fax : 04 95 56 29 46